



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au retrait prescrit pour une construction hors toit aménagée sur le bâtiment situé au 7175, rue Fabre (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation permettrait de régulariser l'implantation de la construction hors toit qui n'est pas conforme à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) qui prescrit un retrait équivalent à 2 fois la hauteur de la construction par rapport à la façade de l'étage en-dessous.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **5 décembre 2023, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

Fait à Montréal le 20 novembre 2023

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement](#)